

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.563.2000.TREATIES-3 (Notification Dépositaire)

ACCORD RELATIF AUX TRANSPORTS INTERNATIONAUX DE DENRÉES
PÉRISSABLES ET AUX ENGINs SPÉCIAUX À UTILISER POUR CES
TRANSPORTS (ATP). GENÈVE, 1 SEPTEMBRE 1970

ADOPTION DE L'AMENDEMENT DE L'APPENDICE 4 DE L'ANNEXE 1¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire et se référant à la notification dépositaire C.N.70.2000.TREATIES-2 du 11 février 2000, concernant l'amendement proposé à l'appendice 4 de l'annexe 1 de l'accord susmentionné, communique :

Au 11 août 2000, c'est-à-dire à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de la communication du projet d'amendement par le dépositaire, les Parties contractantes n'avaient pas formulé d'objection. En conséquence, l'amendement a été réputé accepté. Conformément au paragraphe 6 de l'article 18, il entrera en vigueur six mois après la date de l'acceptation, soit le 11 février 2001.

Le 15 août 2000

1. Voir notification dépositaire C.N.70.2000.TREATIES-2 du 11 février 2000 d'amendements de l'appendice 4 de l'annexe 1)

